ART. 5 N° 137

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2018

### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 137

présenté par Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

#### **ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« ou porterait atteinte à des intérêts français ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les données personnelles étant aujourd'hui un domaine stratégique, il est nécessaire que le texte protège les intérêts de notre pays.

Cet amendement ouvre la possibilité d'opposer à une demande venant d'un état membre de l'UE la défense des intérêts nationaux.